

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	1

Date de la convocation
5 février 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 21/02/2019

et publication le 21/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin – Christian Jouan

Madame Réjane Boscher donne procuration à Monsieur Jean-Paul Le Boëdec

Débat d'orientations budgétaires 2019

Le Président rappelle que, depuis 2017, la CCKB n'est plus tenue d'organiser de débat d'orientations budgétaires puisqu'elle ne compte plus aucune commune dont la population totale atteint le seuil de 3500 habitants qui, depuis la parution de la loi NOTRe, déclenche cette obligation.

A l'instar de ce qui s'est pratiqué depuis 2 ans, le Président considère, toutefois, que par-delà le strict respect d'un cadre imposé, il convient, avant tout, d'informer le plus complètement possible les élus et, à travers eux, la population, de la situation financière de l'intercommunalité, du contexte dans lequel elle évolue, des capacités d'intervention qui sont les siennes, de ses projets à court et moyen terme.

C'est dans cette optique qu'il souhaite exposer les données suivantes à l'intérieur desquelles le prochain budget devra être construit.

On ne reviendra que pour mémoire sur l'écroulement de la dotation d'intercommunalité qui, dans les années 2012-2017, a perdu les 2/3 de sa valeur, passant de 1249229 € à 418216 € pour se stabiliser en 2018 à 413 334 €. Il convient, à ce sujet, de souligner que, sans les efforts accomplis en matière d'optimisation des relations fiscales entre la CCKB et les communes adhérentes, le résultat eut été pire. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater que la dotation de la CCKB représente plus que le cumul des crédits analogues perçus par les 4 autres EPCI du Pays COB (403 320 €). On n'insistera jamais assez sur le caractère abusive et discriminatoire que représente le mode de répartition de cette dotation conçu comme un facteur d'enrichissement des territoires urbains et d'appauvrissement des territoires ruraux : Lannion Trégor Communauté a, ainsi, perçu en 2018 une dotation d'intercommunalité de 5 656 826 € (54,28 € par habitant...) soit le septuple de l'enveloppe totale allouée aux 5 EPCI formant le Pays COB (816 654 €).

Cette incohérence trouvera son point d'orgue dans les Côtes d'Armor en 2019 avec le cas de la communauté de communes de Lamballe – Terre et Mer qui, à périmètre géographique et organisationnel constant, verra sa dotation croître de plusieurs centaines de milliers d'euros du

seul fait de la création de la communauté nouvelle Lamballe-Armor qui va transformer l'EPCI en communauté d'agglomération.

Les virtuels projets de réforme de la DGF tendant à gommer ces aberrations et à mieux prendre en compte la ruralité semblant être tombés dans les oubliettes de l'histoire, on ne peut que craindre que ces principes d'un soutien à une métropolisation de plus en plus poussée, qui sous-tendaient les actions de l'Etat, perdurent et se traduisent par l'instrumentalisation des choix budgétaires au service de cet objectif.

Le seul point positif dans ce quasi abandon du monde rural et cette politique discriminatoire est la décision du maintien du gel du montant global du concours de l'Etat aux collectivités, qui fait suite à une longue période de chutes ininterrompues, étant, toutefois, précisé qu'à l'intérieur de ce statu quo, les largesses dont profitent certains sont compensées par les restrictions imposées aux autres.

Le point négatif, qui concerne la CCKB comme la majorité des secteurs situés en dehors de l'influence d'une aire urbaine, est la poursuite du repli démographique dont les effets, en matière de finances, sont démultipliés du fait, d'une part, qu'il s'inscrit dans un contexte dont la tendance est inverse et, d'autre part, par des options techniques qui, une fois encore, favorisent les zones densément peuplées. A titre d'exemple, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) n'est pas réparti en fonction du nombre réel d'habitants mais proportionnellement à ce nombre affecté d'un coefficient logarithmique allant de 1 (7500 habitants) à 2 (500 000 habitants). Dans ces conditions, la diminution en 2018 de 0,6 % de la population de la CCKB a, ainsi, occasionné une baisse de 4,5% du FPIC.

Sur la base de ces éléments, on peut conjecturer que les diverses dotations provenant de l'Etat seront, une fois encore, orientées négativement en 2019, dans des proportions analogues à celles observées lors de l'exercice précédent.

Les recettes fiscales seront, quant à elles, lourdement impactées par la fermeture de la Base Intermarché qui occasionnera une chute de près de 400 000 € de la CET (soit 29% du produit de la CFE et 10 % de celui de la CVAE), baisse loin d'être compensée par la reprise des bâtiments, le statut de coopérative agricole du nouvel exploitant l'exonérant ou le dégrevant d'une large part de ses impôts locaux.

En 2019, cette chute de recettes devrait être partiellement contrebalancée par le versement de la compensation des pertes de produit de la contribution économique territoriale. Elle interpelle, cependant, à court terme, sur la capacité de la CCKB à maintenir ses engagements à pression fiscale constante. Seule une modification structurelle de la fiscalité ayant pour objet la réduction de la fracture territoriale permettrait d'envisager un avenir plus optimiste.

Les contributions diverses apportées par nos partenaires devraient fluctuer à la baisse, soit qu'elles proviennent de collectivités publiques qui réduisent le panel de leurs interventions volontaristes, soit qu'elles sont intégrées dans des accords – cadres conclus avec des organismes tels que la CAF, Eco-Emballages, l'Agence de l'Eau... dans des conditions généralement plus défavorables à chaque renouvellement de signature.

En agrégeant l'ensemble de ces données, il est raisonnable d'estimer que l'enveloppe finale des recettes subira, en 2019, une décrue plus prononcée qu'en 2018, ce qui n'est pas problématique

pour l'équilibre de cet exercice au regard de la situation de départ satisfaisante mais interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver cet équilibre dans les années à venir.

Il faut ici préciser que durant ces années difficiles, la CCKB a choisi une politique volontariste pour ne pas sombrer encore plus dans l'abandon en dotant le territoire de nombreux équipements structurants et indispensables à une vie quotidienne (centre aquatique, centre de loisirs, modernisation et mise aux normes des 2 déchèteries, déploiement de la 1^{ère} phase de la fibre optique (2300 prises réalisées)...en participant au développement économique (aides aux investisseurs, à l'installation des jeunes agriculteurs...) en développant des projets visant à l'innovation et l'attractivité du territoire (musée de la résistance, institut du jardin et du paysage, festival lieux mouvants, programme DEMOS, festival fisel, EMDTKB, son et lumière de Bon-Repos, petit train, etc...) tout cela grâce à la mise en place de cofinancements significatifs en lien avec l'Etat, la Région et le Département.

Données de cadrage, l'endettement se décompose ainsi :

Organisme de crédit	Date d'émission du prêt	Montant initial en €	Taux	Type de taux	Durée en années	Capital restant dû au 01/01/2019
INITIAL Action Logement	19/12/2005	150 000 €	1%	F	25	82 643,10 €
Caisse des dépôts et consignations	01/04/2007	300 000 €	3,25%	F	35	230 306,53 €
Caisse d'Epargne de Bretagne	01/07/2016	733 333 €	3,37%	F	5,5	433 333,40 €
Caisse d'Epargne de Bretagne	01/07/2016	1 000 000 €	1,44%	F	15	849 999,97 €
BCME	15/10/2008	400 000 €	5,12%	F	15	168 304,16 €
Caisse d'Epargne de Bretagne	05/04/2012	1 500 000 €	3,24%	F	15	900 000,00 €
CACIB Crédit Agricole	14/01/2011	1 000 000 €	3,30%	F	15	533 338,00 €
CAF des Côtes d'Armor	31/03/2011	122 747 €	0,00%	F	10	24 547,90 €
CAF des Côtes d'Armor	01/04/2012	75 000 €	0,00%	F	10	22 500,00 €
BCME	15/10/2008	600 000 €	5,12%	F	15	252 456,53 €
TOTAL						3 497 429,59 €

La CCKB a interrompu, en 2016, sa politique de désendettement avec la souscription d'un emprunt d'1 000 000 € destiné au financement de la mise aux normes des déchèteries et à celui du déploiement de la fibre optique.

Il est à souligner, qu'en parallèle, l'emprunt dit à risque a été remplacé par un emprunt à taux fixe et ce à coût nul.

La poursuite du Plan Bretagne Très Haut Débit va occasionner de lourdes dépenses (plus d'1 000 000 € sur le seul exercice 2019) qui nécessitera le recours à un nouveau prêt, sur une très longue durée eu égard à la durée de vie de l'équipement financé. Compte tenu des conditions particulières de cette opération, un montant d' 1 500 000 € sera emprunté et devrait permettre de couvrir la phase 2 de ce programme.

✓ **Les taux d'imposition**

Les taux d'imposition votés au niveau intercommunal sont restés inchangés depuis la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe professionnelle, soit depuis 8 ans.

Eu égard aux difficultés économiques et sociales ambiantes, il n'est envisagé aucune modification de ces taux en 2019.

Il appartiendra à la nouvelle gouvernance issue des élections de 2020 de conduire une analyse prospective objective des futures capacités financières de la CCKB afin de préparer les décisions futures qu'elle sera amenée à prendre en tenant compte du contexte qui sera alors le sien.

✓ **L'évolution des dépenses et des compétences**

Après plusieurs années d'atonie en termes d'investissement, 2019 verra se concrétiser, sur le terrain, les 3 plus importants projets du mandat en cours :

- L'extension du Parc d'Activités de Kerjean à Rostrenen, en appui de la nouvelle zone commerciale en cours de finalisation et de la prochaine arrivée de la 2x2 voies, offrira un accueil optimal aux futurs porteurs de projets.
- L'Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne, dont les travaux ont débuté fin 2018, confortera ce lieu d'excellence culturelle et environnementale.
- La maison des landes et tourbières à Kergrist-Moëlou, nouvellement installée à Kergrist-Moëlou, garantira le maintien sur le territoire d'une maison nature départementale et ancrera la vocation touristique de cette commune.

En dehors de ces 3 opérations significatives mais fortement aidées, d'autres chantiers et acquisitions sont programmés sur l'exercice à venir :

- La déconstruction d'un immeuble menaçant ruine au centre de Rostrenen
- L'achat d'un camion-benne
- La réfection de la toiture des bâtiments des services techniques.

D'autres investissements, même s'ils ne sont pas réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire, vont, cependant, sensiblement impacter le budget de l'EPCI :

- l'apport aux projets éoliens auxquelles la CCKB est, désormais, partie prenante
- surtout, le financement du déploiement de la fibre optique au titre duquel devront, en 2019, être acquittés le solde de l'étape 1 de la phase 1, le deuxième tiers de l'étape 2 de la phase 1 et le premier quintile de la phase 2.
- Enfin, non estimable car imprévisible, l'accompagnement financier des investisseurs qui vont s'implanter sur notre secteur ou y développer une activité déjà existante.

Globalement, on peut augurer que l'enveloppe nécessaire à l'ensemble de ces dépenses consommera l'excédent de 3 millions d'euros agrégé ces dernières années.

Dans ce contexte, la plus grande vigilance devra être portée à l'évolution des dépenses de fonctionnement lorsque la CCKB en conserve la maîtrise, ce qui n'est pas le cas, par exemple, des coûts du service-déchets où la communauté de communes subit des hausses de prestations incessantes et difficiles à contrecarrer. Il conviendra que ce souci de rigueur soit, également,

appliqué aux structures qui sollicitent le soutien communautaire sans, pour autant, que cela vienne perturber le tissu associatif local qui constitue l'une des richesses de ce territoire.

A cet égard, l'opération DEMOS qui vivra, en 2019, sa première année pleine de fonctionnement, est l'exemple d'un compromis idéal entre la satisfaction de l'ambition de l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, familiaux et le respect des engagements pécuniaires de chacun.

Une conjoncture aussi marquée par la nécessaire recherche de prudence n'est guère propice à l'extension des compétences communautaires. On peut, donc, estimer qu'aucune modification fondamentale des statuts n'interviendra en 2019.

En revanche, le premier semestre devra être utilisé par les communes qui ne se sont pas encore positionnées sur la question pour se déterminer sur l'opportunité de doter la CCKB de la compétence assainissement en 2020.

✓ **La gestion du personnel**

L'évolution des dépenses de personnel, notamment depuis le début de la baisse des dotations, est chaque année inférieure à l'augmentation automatique qu'aurait impliquée la seule application des accentuations des charges imposées : déroulement de carrière des agents, augmentation des cotisations patronales aux caisses de retraite, hausse du taux de la cotisation – accident de travail -, impact de la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnel carrière rémunération, augmentation du point d'indice...).

Ce résultat n'a, bien entendu, pu être obtenu qu'en réduisant les effectifs, particulièrement dans les services fonctionnels où un quart des postes ont été supprimés en 10 ans par un non remplacement de certains départs et un appel à la pluridisciplinarité de plus en plus poussé.

2019 ne devrait pas faire exception et le tableau des effectifs ne devrait, quantitativement, subir aucune modification même si on peut légitimement considérer que des besoins existent sur certains secteurs (environnement, tourisme, entretien des bâtiments, enfance-jeunesse, marchés publics...) et que c'est faute de moyen que la CCKB doit se priver d'expertises que d'autres EPCI détiennent à profusion.

* *
*

En conclusion, on peut constater que l'an 2019 va singulièrement trancher avec ses prédécesseurs. Ces derniers avaient été caractérisés par un niveau minimal d'investissements qui avait permis, dans un premier temps, la constitution, puis, ultérieurement, la conservation d'une réserve de crédits qui autorise, aujourd'hui, la réalisation de tous les travaux envisagés et le co-financement de programmes importants initiés par d'autres structures et dont ce territoire est abondamment affectataire.

Il s'agit, là, d'un résultat on ne peut plus méritoire, obtenu dans une conjoncture contraire, par la conjonction d'une gestion avisée et de la recherche de tous les cofinancements susceptibles d'alléger la charge portant sur le budget communautaire.

Elle marque, en revanche, la fin d'un cycle au cours duquel l'intercommunalité est parvenue, non sans mal, à concilier sa volonté de satisfaire au mieux les attentes de la population et celle de contenir strictement le recours à la fiscalité, dont les taux ont été gelés et dont le produit a baissé.

* *
*

Le Conseil Communautaire donne acte de la teneur du débat qui suivi la présentation de ce rapport et valide les orientations contenues dans celui-ci.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Philippe', written over a horizontal line that extends to the left.